

Mon décompte de pension avec une décote

Vous venez de réceptionner votre décompte de pension avec une décote. C'est un document dans lequel y figurent les informations de carrière relatives à votre situation familiale, votre dernière situation indiciaire, une estimation du montant de votre retraite et la date d'effet du paiement de votre pension.

Ce décompte vous permet de vérifier si toutes les données saisies ont bien été prises en compte.

Le principe de la décote, de quoi s'agit-il exactement ?

La décote est le coefficient de minoration appliqué au montant de votre retraite lorsque vous ne justifiez pas, à la date de la liquidation :

- **soit du nombre de trimestres d'assurance requis*** (tous régimes confondus) pour obtenir une pension de retraite de base à taux plein ;
- **soit d'un âge déterminé** correspondant à sa catégorie d'emploi, qui permet l'annulation de la décote.

* Trimestres requis – Voir tableau en annexe.



LEXIQUE :

Trimestres en constitution de droit : trimestres requis pour bénéficier d'une pension dans la fonction publique.

Durée d'assurance : trimestres tous régimes confondus, soit l'ensemble de la carrière.

Pourcentage de liquidation : dépend du nombre de trimestres liquidables et du nombre de trimestres requis en constitution de droit.

Coefficient de minoration = 1,25 % par trimestre manquant plafonné à 20 trimestres.



Que faut-il vérifier sur mon décompte de pension ?

Décompte définitif de pension CNRACL
 Bénéficiaire : Yvelines DECOTE

Réglementation : 2003

1. Situation de l'agent auteur du droit
 Nom patronymique : DECOTE Prénom : Yvelines
 N° de sécurité sociale :
 Type de pension : Pension normale **1**
 Date de la demande : 18/04/2021
 Date de radiation des cadres : 01/07/2013 **2**
 Emploi - grade : REDACTEUR PRINCIPAL **3**
 Indice brut retenu pour la liquidation : 516
 Echelle/Groupe : - Echelon : 06
 Date de nomination : 01/04/2001 Ancienneté globale : 02a 06m 00j

2. Résultat
Attribution du droit
 Droit à pension : Oui
 Motif : Pension normale (âge révolu)
 Trimestres en constitution du droit : 93
 Date d'ouverture du droit : 08/11/2021
 Date pour recherche du taux plein : 08/11/2019
 Date de liquidation : 08/11/2021
 Date d'effet du paiement : 08/11/2021

Éléments de calcul
 Trimestres liquidables : 75 **4**
 Durée d'assurance : 106 trim 89,0 j **5**
 Durée d'assurance pour calcul coefficient de majoration : 106 trim 89,0 j
 Pourcentage de liquidation : 33,6826 % **6**
 Coefficient de minoration : 25,0 % **7**
 Pourcentage de calcul : 25,262 %
 Droit au calcul du minimum garanti : Non
 Traitement annuel servant de base au calcul : 25 085,54 €
 Coefficient de NBI : 2,08 %

1
Type de pension : soit carrière longue, pension normale, invalidité, personne en situation de handicap ou parent de 3 enfants avant 2012.

2
Date de fin d'exercice effective au sein de la fonction publique.

3
Dernier indice détenu depuis au moins 6 mois servant à la liquidation de la pension.

4
Trimestres acquis à la CNRACL (fonctionnaire) + bonification/majoration (ex. : pour enfants).

5
Addition des trimestres acquis au régime général + CNRACL = durée totale de travail.

6
75 % du dernier traitement indiciaire retenu / les trimestres d'assurance requis.

7
Pourcentage retenu quand la durée des trimestres cotisés est inférieure au nombre de trimestres requis.

8
Montant brut de la pension, soit 25,262 % du dernier traitement.

9
 Montant en supplément pour la **NBI** éventuellement perçue.

10
 Montant net **avant prélèvement à la source**.

11
Services réalisés à la CNRACL.

12
Durée d'acquisition des droits d'assurance (temps qui sert au calcul des trimestres permettant d'ouvrir les droits à la retraite) sous la CNRACL.

13
Durée servant au calcul de la liquidation retraite **CNRACL**.

Décompte définitif de pension CNRACL
 Bénéficiaire : Yvelines DECOTE

Montant brut sur la base des services et bonifications	528 €	25,262 % du dernier traitement
Montant du supplément NBI	9 €	
Montant brut estimé	537 €	
Montant net estimé avant prélèvement à la source	488 €	

3. Détail
Détail des périodes

Nature	Services civils		Taux d'activité	Catégorie d'emploi	Durée en constitution du droit			Durée en liquidation		
	DU	AU (inclus)			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
S	02/05/1979	31/12/1979	100,0	A	0	7	29,0	0	7	29,0
S	01/01/1980	01/05/1980	100,0	A	0	4	1,0	0	4	1,0
T	02/05/1980	31/12/1980	100,0	A	0	7	29,0	0	7	29,0
T	01/01/1981	31/12/1981	100,0	A	1	0	0,0	1	0	0,0
T	01/01/1982	15/11/1982	100,0	A	0	10	15,0	0	10	15,0
T	16/11/1982	31/12/1982	100,0	A	0	1	15,0	0	1	15,0
T	01/01/1983	08/03/1983	100,0	A	0	2	8,0	0	2	8,0

A contrôler par vos soins :
 la durée en liquidation doit être proportionnelle au taux d'activité.



14



Année	Durée d'assurance affectée à des années civiles					
	CNRACL		Autres régimes		Tous régimes	
	Trimestres	Jours	Trimestres	Jours	Trimestres	Jours
1973	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1974	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1975	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1976	0	0,0	1	0,0	1	0,0
1977	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1978	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1979	3	89,0	0	0,0	3	89,0
1980	4	0,0	0	0,0	4	0,0
1981	4	0,0	0	0,0	4	0,0
1982	4	0,0	0	0,0	4	0,0
1983	0	68,0	0	0,0	0	68,0
1984	3	22,0	0	0,0	3	22,0
1985	4	0,0	0	0,0	4	0,0
1986	4	0,0	0	0,0	4	0,0
1987	4	0,0	0	0,0	4	0,0

14

A contrôler par vos soins : récapitulatif des périodes d'affiliation à l'ensemble des régimes (Régime Général + CNRAL).
Vérifiez une dernière fois que l'ensemble de vos activités ont bien été décomptées dans le calcul de vos droits.



15

Total des services en catégorie A (sédentaire)	23	1	29,0	17	4	11,0
Total des services en catégorie B (active)	0	0	0,0	0	0	0,0
Total des services en catégorie C (insalubre)	0	0	0,0	0	0	0,0
Total toutes catégories	23	1	29,0	17	4	11,0

15

Récapitulatif des totaux des **trimestres d'assurances et liquidables**.

16

Services civils validés

DU	AU (inclus)	Durée en constitution du droit			Durée en liquidation		
		Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
02/01/1979	01/05/1979	0	4	0,0	0	4	0,0
Durée globale validée		0	4	0,0	0	4	0,0
Total des durées globales validées		0	4	0,0	0	4	0,0

16

Les services de **contractuels** éventuellement transférés à la **CNRACL**.

Enfants

17



Lien	Identification	Date de naissance	Bonification enfant	Majoration de durée d'assurance pour enfant	Majoration enfant
LEG		04/04/1973	Non	Non	Non
LEG		28/12/1982	Oui	Non	Non
Nombre d'enfants ouvrant droit à bonifications			1		

17

A contrôler par vos soins : les enfants dont la prise en charge a débuté s'ils ont été élevés pendant 9 ans avant leur 21e anniversaire.